

Politique culturelle de la Ville de Lausanne

Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise

Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma »

Rapport-préavis N° 2008/26

Lausanne, le 21 mai 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Ce document présente un état des lieux de la vie culturelle lausannoise actuelle, sous forme d'un bilan de la politique menée de 1987 à 2007.

Simultanément, ce rapport-préavis présente les lignes directrices de la politique culturelle pour les années 2009-2013, sous forme d'objectifs, de manière à donner à votre Conseil une vision claire et réaliste des volontés de la Municipalité en la matière pour les années à venir.

Dans le cadre de ces lignes directrices, la Municipalité souhaite réaliser un nouveau projet intitulé « la culture au cœur de la Ville », qui vise à offrir à un large public un lieu culturel dynamique au centre-ville, à la place de la Riponne.

Ce rapport-préavis répond également au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma ».

2. Préambule

La vie culturelle lausannoise, telle que nous la connaissons aujourd'hui, s'est principalement développée depuis le milieu des années 1980. La politique culturelle menée tout au long de ces vingt dernières années s'est basée sur les documents suivants :

- 1) le rapport-préavis no 212 de 1982 dans lequel la Municipalité définissait sa politique dans le domaine théâtral¹ ;
- 2) le rapport-préavis de 1988 traitant de la politique culturelle générale, qui se basait sur les 11 thèses concernant la politique urbaine en Suisse, thèses adoptées par la Conférence des villes suisses en matière de culture².

¹ BCC 1982, Rapport-préavis no 212 du 23 octobre 1981 «Politique théâtrale lausannoise- Réponse à la motion de M. Raymond Berthoud », pp.826-858, 860-897.

Depuis lors, à l'exception des lignes évoquées dans les programmes de législature 2002-2006 et 2006-2011, aucun programme de politique culturelle n'a été présenté au Conseil communal, jusqu'au dépôt du présent rapport-préavis qui répond à la motion de M. Gilles Meystre.

La Municipalité propose à votre Conseil un état des lieux, après vingt ans d'efforts constants visant à proposer à la population une offre culturelle variée et de qualité, reconnue sur le plan international.

Simultanément, au vu des profondes modifications qu'a connu le paysage culturel local tout au long de ces années et dans l'optique de continuer à faire de la culture une composante essentielle de sa politique urbaine, la Municipalité estime essentiel de préciser et d'affirmer son action future en la matière.

Par rapport à la demande initiale du motionnaire, qui évoquait la notion de « plan directeur de la culture », la Municipalité répond ici à la volonté des commissaires chargés de l'examen de la motion, qui souhaitent que le rapport-préavis découlant de cette motion fasse plutôt état de lignes directrices en matière culturelle que d'un plan directeur au sens strict du terme. Elle tient à préciser dans ce préambule que la vie culturelle urbaine³ évolue et se modifie constamment, signe de la vitalité intellectuelle d'une collectivité. Le présent document nécessitera donc d'être actualisé à moyen terme, d'où la proposition de soumettre à votre Conseil des objectifs pour les cinq années à venir. Comme toute politique publique, la politique culturelle doit faire l'objet d'une évaluation qui oriente les choix politiques en la matière.

Etat des lieux des années 1987-2007 : enquête auprès de la population lausannoise

Au moment d'effectuer ce bilan, la Municipalité a souhaité connaître l'opinion des habitants et contribuables lausannois. Une étude réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population fait état d'un taux de satisfaction élevé quant à l'offre actuelle, résultat de la politique menée ces vingt dernières années. Les conclusions de cette étude, présentées au chapitre 5 du présent rapport-préavis, sont pour la Municipalité un bilan extrêmement positif du choix politique d'affirmer la culture comme composante essentielle de la société urbaine et comme atout de la qualité de vie de ses habitants et de ses visiteurs. Elle y voit également un signal d'encouragement essentiel, à l'heure de choix politiques et financiers importants, qui la détermine à renforcer de manière significative le soutien apporté au développement de la vie culturelle lausannoise pour les années à venir.

La politique culturelle dès 2008

La politique culturelle de la Municipalité pour les années à venir est déterminée par trois lignes directrices qui sont :

1. *soutenir une vie culturelle attractive et dynamique*, en privilégiant :
 - l'aide à la création artistique professionnelle ;
 - le soutien aux projets faisant preuve d'originalité.
2. *favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture* par :
 - un renforcement du soutien aux manifestations destinées à un large public ;
 - une offre abordable au plus grand nombre sur le plan financier ;
 - une initiation du public jeune à la culture.

² BCC 1989, T.II. Rapport-préavis no 161 du 9 septembre 1988 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne- Réponse à la motion de M. Michel Margot », pp. 410- 494.

³ Voir à ce propos l'ouvrage d'Erhard Friedberg et Philippe Urfalino « Le jeu du catalogue. Les contraintes de l'action culturelle dans les villes ». La Documentation française, Paris, 1984.

3. *affirmer la culture comme essentielle au rayonnement de la ville et à son développement* par :
- la diffusion du travail des artistes lausannois ;
 - le renforcement de la culture comme un des quatre piliers du marketing urbain.

Ces lignes directrices, développées au chapitre 7 du présent rapport-préavis, se traduisent par des propositions et objectifs pour chaque domaine artistique pour les années 2009 à 2013 et présentés aux chapitres 7 et 8.

*Projet « La culture au cœur de la ville »
Création d'un pôle culturel à la place de la Riponne*

Ce projet a pour but d'offrir à un large public au centre-ville un lieu à vocation culturelle multiple, facilement accessible grâce au m2 et comprenant :

- un nouveau théâtre destiné principalement au jeune public situé dans l'ancien cinéma Romandie ;
- un nouvel espace culturel, dans un lieu actuellement à l'étude, associant notamment ateliers d'artistes, lieu d'exposition, et bureaux du service de la culture ;
- les musées du palais de Rumine, appelés à se redéployer avec l'ouverture prévue du nouveau Musée des Beaux-Arts à Bellerive en 2012.

Ce projet est présenté de manière plus détaillée au chapitre 7.4 du présent rapport-préavis.

3. Les effets de la culture sur la société

Les pouvoirs publics doivent-ils soutenir et favoriser la culture ? A cette question volontairement provocatrice, il est répondu par l'affirmative, en raison de l'importance des effets de la culture sur l'être humain et la société. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de soutenir «la culture pour la culture » pour plaire à une élite, comme on l'entend encore parfois, mais bien de l'inscrire comme composante de la politique générale menée par une collectivité publique, celle en l'occurrence de la Ville de Lausanne.

3.1 L'expression d'une civilisation

Nulle société n'existe sans culture, comprise ici dans le sens de civilisation. Cette définition de la culture a été adoptée par l'UNESCO lors de sa conférence mondiale de 1982 à Mexico. Il a ainsi été retenu que "la culture dans son sens le plus large est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances"⁴.

3.2 Instrument de réflexion de la société

La vitalité d'une société et sa capacité à évoluer se remarquent notamment à la créativité de ses artistes. Une société sans création artistique n'existerait pas sur le plan intellectuel car elle ferait l'impasse sur la réflexion liée aux enjeux de son temps. De tous temps, et quel que soit le régime politique, les artistes ont eu pour mission tacitement admise de questionner les idées de l'époque. Parallèlement, ils confrontent le public à la nouveauté et à l'altérité de la démarche artistique.

⁴ Conférence mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et la science, Mexico, 1982.

Ainsi, les différentes expressions de création contemporaine permettent à l'artiste de jouer un rôle d' « éclairer », indispensable à l'évolution de toute société.

3.3 Facteur d'identification et de cohésion sociales

Il est essentiel, pour chaque individu, de connaître les traditions et références culturelles qui l'entourent, dans le but de se forger une identité forte, garante d'une forme de confiance face aux mutations constantes de la société. Concrètement, pour le citoyen lausannois, aller à l'Opéra ou dans une salle de concert, fréquenter le Festival de la Cité ou assister à un spectacle de danse, visiter un musée, sont autant de possibilités de rencontres entre habitants d'une même communauté. Dans ce contexte, la culture intervient comme un facteur de cohésion sociale, particulièrement en milieu urbain.

3.4 Facteur de développement économique

Les liens entre culture et économie ont, pendant de (trop) longues décennies, suscité méfiance et doutes, au vu d'une prétendue opposition entre argent et art. Il s'agit aujourd'hui d'un constat dépassé : si la culture coûte, elle est aussi synonyme d'importants retours en matière financière :

Flux financiers bénéficiant à l'économie locale

La culture engendre des flux financiers considérables, réinjectés dans l'économie locale. Les premières études réalisées sur ce sujet à Zurich et à Lausanne⁵, notamment, ont mis en évidence la réalité financière suivante, s'agissant du financement de la culture par les pouvoirs publics :

- 1/3 au moins de chaque franc versé par les pouvoirs publics pour l'encouragement de la culture retourne dans les caisses de l'Etat ;
- 1 franc donné par les pouvoirs publics à des institutions ou projets culturels génère un chiffre d'affaires de 1.5 à 2.9 francs dans l'économie privée.

Incitation à l'implantation d'entreprises

Une offre culturelle importante et de qualité est un important facteur d'implantation d'entreprises pour une région. Cette tendance tend à s'accroître de manière évidente aujourd'hui, notamment auprès des multinationales qui recherchent de plus en plus des lieux qui, outre un cadre de vie agréable, disposent d'un potentiel dans les domaines de la culture, de la formation, des loisirs et du sport. Tous ces éléments contribuent à ce qu'il convient de nommer « la qualité de vie », élément essentiel aujourd'hui. Dans cet esprit, les moyens financiers qu'une ville investit dans une offre culturelle de qualité se révèlent toujours payants sur le long terme: la publication⁶ régulière de classements des sites montrent ainsi qu'en comparaison nationale et internationale, les villes et les régions qui sortent en tête sont caractérisées par une offre culturelle diversifiée et de qualité.

Création d'emplois

La culture est créatrice d'emplois diversifiés et nombreux, en partie artistiques, mais de manière plus importante encore dans les secteurs techniques et administratifs. A cela s'ajoutent les emplois des industries culturelles (galeries, librairies, disquaires).

⁵ Daniel P. Bischof : Die wirtschaftliche Bedeutung der Zürcher Kulturinstitute, étude de la Fondation Julius Bär, Zurich, 1984.

Antonio Cunha, Alexandre Ghelew : Culture et économie à Lausanne, Ville de Lausanne, Office d'études socio-économiques, Lausanne 1989.

⁶ Voir à ce propos le classement annuel de l'AGEFI des villes suisses dans lesquelles la culture est un critère important.

L'impact économique de la culture pour Lausanne, ville et région

Au niveau suisse, le service de la culture de la Ville de Lausanne a été un pionnier dans la démarche en mandatant en 1997 une enquête portant sur l'impact économique des subventions aux institutions culturelles lausannoises. Cette analyse⁷ portait plus particulièrement sur les quatre grandes institutions que sont le Théâtre de Vidy-Lausanne, l'Opéra de Lausanne, le Bèjart Ballet Lausanne et l'Orchestre de Chambre de Lausanne. Ce travail, en présentant les flux monétaires engendrés par l'activité culturelle a permis de démontrer que les subventions ne sont de loin pas versées à fonds perdus à une institution culturelle, comme le démontre le tableau ci-dessous :

Financement total des 4 institutions ⁸	Part financement pouvoirs publics	Part autofinancement	Flux monétaire réinjecté dans l'économie locale ⁹	Estimation retour collectivités publiques
Fr. 42'740'342.-	51%, soit Fr. 21'920'500.- dont 77% versés par la Ville de Lausanne	49% , soit Fr.20'819'842.-	Fr. 35'166'634.-, soit 1,6 fois le montant des subventions publiques versées	22 centimes pour 1 franc de subvention

3.5 Instrument de la promotion touristique et de l'image d'une ville

Une offre culturelle riche est un atout considérable pour une ville et une région ; elle incite à la venue de touristes et visiteurs de tous horizons. Pratiquement partout dans le monde aujourd'hui, la culture est une carte que villes et régions cherchent à valoriser, misant sur ce que l'on nomme le « tourisme culturel ». Le choix d'utiliser la culture comme facteur d'attractivité pour le tourisme se décline à ce jour en trois options différentes :

- *créer une institution ou manifestation culturelle de premier ordre*, comme atout majeur auquel une ville, au fil du temps, est identifiée : exemple de Bilbao avec le musée Guggenheim, de Cannes avec le Festival international du Film et, plus près de nous, Montreux avec le Montreux Jazz Festival. Cette offre s'adresse à un type de tourisme qui se déplace spécifiquement, attiré par la renommée de l'institution ou de la manifestation ;
- *faire d'une ville, autour d'un événement temporaire*, un pôle culturel pluridisciplinaire, qui permet à des villes a priori peu susceptibles d'attirer un tourisme culturel de faire venir du public. L'opération « Capitale européenne de la culture », initiée par le Conseil de l'Europe, s'inscrit dans cette démarche, dès lors qu'elle met en lumière et promeut, durant une année, l'offre culturelle d'une ville, à l'instar de Liverpool, capitale européenne de la culture en 2008 ;
- *proposer une offre culturelle permanente riche et diversifiée dans les différents arts*, impliquant des institutions prestigieuses et des expositions ou manifestations exclusives : il s'agit ici de l'offre culturelle des métropoles telles Paris, Londres, ou Berlin. Ces villes génèrent ainsi un tourisme culturel constant, qu'il soit régulier (attiré par l'offre culturelle générale) ou ponctuel (par exemple, à l'occasion d'expositions temporaires dans un musée de l'une ou l'autre des villes citées ci-dessus). L'offre culturelle lausannoise, bien que dimensionnée à l'aune de notre ville, s'inscrit dans cette option.

⁷ A. Peytregnet, L'impact économique des subventions aux institutions culturelles lausannoises, Lausanne, 1997.

⁸ Chiffres indiqués dans ce tableau relatifs à 1995.

⁹ Réinjecté dans l'économie locale sous forme de dépenses pour la consommation, d'achats des institutions culturelles auprès des entreprises régionales et collectivités publiques, d'impôts et de charges sociales.

L'impact de l'offre culturelle lausannoise sur le tourisme

Du tourisme médical du XVIII^{ème} siècle au tourisme d'affaires et de congrès du XXI^{ème} siècle, Lausanne, de par sa situation de carrefour européen, a de tous temps attiré les visiteurs du monde entier, séduits par la beauté exceptionnelle du site, entre lac et montagnes, et la douceur du climat. Cette affluence touristique a généré un secteur d'importance essentielle pour l'économie de la ville et de la région.

Le secteur touristique lausannois est aujourd'hui en pleine expansion, marqué par une croissance de 25 % en matière de nuitées ces quinze dernières années¹⁰. Il s'agit essentiellement d'un tourisme urbain, caractérisé par un séjour de courte durée et des visiteurs exigeants quant aux attentes en matière de vie culturelle.

L'offre culturelle lausannoise est de ce fait un atout de premier ordre au vu de :

- une palette d'offre artistique attractive et variée, notamment en ce qui concerne la danse, la musique, les musées, domaines où la frontière linguistique n'existe pas ;
- une offre culturelle estivale importante, saison touristique par excellence, avec deux atouts essentiels soit la gratuité et la pluridisciplinarité. Citons le programme de Lausanne Estivale, incluant concerts, pièces de théâtre, découvertes de la ville ainsi que les manifestations (Festival de la Cité, Fête de la Musique, Académie de musique de Lausanne) ;
- des institutions et manifestations prestigieuses ;
- une vie nocturne de fin de semaine attirant un nombreux public supra-régional, que l'on peut nommer « tourisme de divertissement ».

Cette offre est amenée à se développer, notamment avec l'ouverture du Musée des Beaux-Arts à Bellerive prévue en 2012.

4. Soutien des pouvoirs publics à la culture et financement

Au vu des effets mentionnés au chapitre 3 ci-dessus, il est de la responsabilité des pouvoirs publics non pas de « créer la culture », mais bien de lui permettre d'exister et de se développer avec pour principe fondamental le respect de la liberté de la création artistique.

4.1 La culture principalement à charge des cantons et des villes

En Suisse, le soutien et l'encouragement de la culture par les pouvoirs publics revêt, à titre principal, de la compétence des cantons et des communes. La Confédération n'intervient que subsidiairement, à l'exception de certains domaines tels la création cinématographique ou les échanges culturels avec l'étranger.

Depuis 1999, avec la révision de la Constitution fédérale, l'encouragement de la culture a trouvé une base constitutionnelle, grâce à l'introduction de l'article 69, connu sous le nom d' « article culturel » qui énonce que :

1. la culture est du ressort des cantons ;
2. la Confédération peut promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national et encourager l'expression artistique et musicale, en particulier par la promotion de la formation ;

¹⁰ Annuaire statistique du Canton de Vaud 2008.

3. Dans l'accomplissement de ses tâches, elle tient compte de la diversité culturelle et linguistique du pays.

Cet article trouvera son application dans la loi sur l'encouragement de la culture (LEC), élaborée sous la responsabilité de l'Office fédéral de la culture, et dans la nouvelle loi Pro Helvetia (LPH). Les deux projets de lois passeront en 2008, devant le Parlement.

Si constitutionnellement, la culture est à charge des cantons, dans les faits, les communes et particulièrement les villes contribuent à l'encouragement de la culture de manière équivalente, voire supérieure. 17 villes suisses, dont la Ville de Lausanne, ayant en commun un rôle de centre, se sont regroupées au sein de la Conférence des villes suisses en matière de culture. Ces villes se font une obligation de proposer à leurs habitants une offre culturelle riche, gérée de façon professionnelle, et considérée comme une marque distinctive de la vie urbaine.¹¹

*Répartition des contributions des pouvoirs publics pour l'encouragement à la culture en Suisse, en millions de francs*¹²

Communes et villes	873
Cantons	823
Office fédéral de la culture	210
Pro Helvetia	33
SRG SSR	31.6
DDC	2.9
Présence suisse	1.5
DFAE	1.5
Total	1'976.5

4.2 Financement public et privé de l'offre culturelle lausannoise

L'offre culturelle actuelle est financée par les collectivités publiques suivantes :

- la Ville de Lausanne, comme présenté au chapitre 5.2.2 du présent rapport-préavis ;
- l'Etat de Vaud ;¹³
- le Fonds intercommunal¹⁴ de soutien aux quatre institutions culturelles suivantes : Opéra de Lausanne, Béjart Ballet Lausanne, Orchestre de Chambre de Lausanne, et Théâtre de Vidy-Lausanne.

Parallèlement, l'offre culturelle locale est également soutenue de manière subsidiaire mais néanmoins importante par des acteurs privés, sponsors et mécènes. L'essentiel du financement privé de l'offre culturelle est assuré par la Loterie Romande, la Fondation Sandoz, la Fondation Leenaards. D'autres mécènes (associations d'amis des différentes institutions, fondations, mécènes individuels) soutiennent également la vie culturelle.

5. Etat des lieux de l'offre culturelle lausannoise

Ce chapitre retrace un bilan général de l'offre culturelle lausannoise actuelle. Un état des lieux par domaines artistiques est présenté au chapitre 8 du présent rapport-préavis.

¹¹ Glossaire de la politique culturelle en Suisse, Pro Helvetia, Zurich, 2005.

¹² Données 2002, 2004, 2005. Glossaire de la politique culturelle en Suisse, Pro Helvetia, Zurich, 2005.

¹³ Participation de l'Etat de Vaud à l'offre culturelle lausannoise en 2007 : Fr. 6'642'000.- (sans compter les aides ponctuelles distribuées par la Commission cantonale des activités culturelles, la Cinémathèque suisse et les théâtres jeune public).

¹⁴ Participation du Fonds intercommunal au financement des quatre grandes institutions en 2007 : Fr. 696'876.-.

5.1 Bref rappel historique

Dès le Moyen Âge, Lausanne est un centre culturel actif, en tant que lieu de résidence de l'évêque. La Cathédrale est un édifice de première importance et un lieu de pèlerinage pour toute l'Europe. C'est à cette même époque qu'ont lieu les premières représentations théâtrales privées.

Le XVIII^e siècle voit le développement d'une vie intellectuelle et artistique importante au sein de l'aristocratie locale, renforcée par l'arrivée des premiers visiteurs étrangers ; Lausanne est alors une étape du Grand Tour européen. Parmi les hôtes illustres qui fréquentent la ville, un des plus prestigieux, Voltaire, séjourne chez le marquis de Langallerie à Mon-Repos. Il témoigne de la vitalité de l'offre artistique locale en écrivant au sujet de sa pièce *Zaïre* qu'elle est à Lausanne mieux jouée qu'à Paris.¹⁵ Autre visiteur célèbre de cette époque, un jeune prodige du nom de Mozart, âgé de huit ans, joue à l'Hôtel de Ville en 1766, étape d'une tournée à travers l'Europe.

Depuis cette époque, Lausanne, à la croisée des chemins européens, lien entre le Nord et le Sud, entre pays germanophones et pays latins, n'a cessé de recevoir des visiteurs et touristes venus du monde entier. C'est notamment pour satisfaire cette société cosmopolite que se développe au cours du XIX^e siècle une offre culturelle, largement due à l'initiative privée.

La construction du Musée Arlaud en 1838 et du théâtre Georgette en 1871, futur Théâtre Municipal et aujourd'hui Opéra de Lausanne, sont les premiers signes de l'intérêt des autorités lausannoises pour l'activité culturelle. Cet intérêt ne cessera ensuite de se renforcer au cours du XX^e siècle avec notamment la création du Fonds des arts plastiques en 1932, du Fonds du théâtre, en collaboration avec l'Etat de Vaud en 1959, et du Centre dramatique romand en 1959, devenu Centre dramatique de Lausanne en 1971 (actuellement théâtre de Vidy-Lausanne).

Une offre culturelle accessible à un large public se développe graduellement pendant les années 1970 avec la création du Festival de la Cité et du Prix de Lausanne pour jeunes danseurs, d'« Entrée libre pour un été », aujourd'hui Lausanne Estivale, l'ouverture des théâtres Boulimie et Kléber-Méleau. Il faut cependant attendre le début des années 1980 pour voir les premières traces d'une politique culturelle formalisée. Cette époque est notamment marquée par l'ouverture de la *Dolce Vita* en 1985 et le développement de la politique de production de l'Opéra de Lausanne dès 1984.

5.2 Evolution de l'offre depuis la fin des années 1980

La fin des années 1980 représente une étape décisive pour la vie culturelle lausannoise, marquée tout à la fois par une forte impulsion politique, l'augmentation graduelle des moyens financiers publics mis à disposition aboutissant à un développement considérable de l'offre.

5.2.1 L'impulsion politique

Dès 1987, sous la houlette des syndics successifs de l'époque et de la cheffe du service de la culture d'alors, la politique culturelle prend un remarquable essor marqué par les éléments suivants :

- le rayonnement d'institutions dirigées par des personnalités de renommée internationale, tels Maurice Béjart, Jesus Lopez Cobos, Matthias Langhoff, René Gonzalez et Renée Auphan. Aujourd'hui encore, des personnalités d'envergure à la direction des institutions contribuent de manière importante à ce rayonnement ;
- le développement d'une forte production locale, que ce soit dans les institutions ou dans le domaine de la création indépendante ;

¹⁵ Voltaire, Correspondance, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris, 1992.

- la création, initiée par la Ville en 1984, de la Fondation pour l'art lyrique, musical et chorégraphique, soit l'Opéra de Lausanne, ainsi que de la Fondation pour l'art dramatique, (Centre dramatique de Lausanne, aujourd'hui théâtre de Vidy-Lausanne). Ces fondations ont servi de modèle à la structure juridique de la plupart des institutions culturelles majoritairement soutenues par la Ville aujourd'hui et dans laquelle elle est représentée.

5.2.2 Augmentation graduelle des moyens financiers

Depuis 1988, les charges du service de la culture ont évolué de la façon suivante :

Année	Commune de Lausanne (charges brutes)	Service de la culture (charges brutes)	Pourcentage
C 1988	766'257'458.-	20'227'035.-	2.64
C 1993	1'110'317'174.-	28'059'563.-	2.52
C 1998	1'280'880'530.-	31'392'696.-	2.45
C 2003	1'486'310'226.-	36'868'496.-	2.48
B 2007	1'547'541'500.-	38'500'400.-	2.48
B 2008	1'518'746'000.-	39'563'200 ¹⁶ .-	2.6

On constate que s'agissant des charges brutes, le pourcentage du budget du service de la culture, en rapport avec le budget total de la Ville, est identique entre 1988 et 2008. Si le budget du service de la culture a régulièrement augmenté, il n'y a cependant eu aucune augmentation de la proportion du budget du service par rapport à l'ensemble du budget communal.

5.2.3 Développement considérable de l'offre

Dès 1987, le développement de l'offre culturelle est exceptionnel dans la plupart des domaines artistiques, marqué notamment par les événements suivants :

Danse :

- 1987 : arrivée de Maurice Béjart à Lausanne et création du Béjart Ballet Lausanne ;
- 1995 : ouverture de Sévelin 36, lieu dédié à la danse contemporaine.

Théâtre/arts de la scène :

- 1987 : ouverture du théâtre de marionnettes, dans l'aula des Bergières ;
- 1989 : ouverture de l'Arsenic, lieu destiné à la création contemporaine ;
- 1990 : ouverture du Petit Théâtre ;
- 1991 : arrivée de René Gonzalez à la direction du théâtre de Vidy-Lausanne, succédant à Matthias Langhoff ;
- 1992 : ouverture de la Grange de Dorigny ;
- 1995 : ouverture du 2.21 ;
- 2004 : ouverture du Pulloff Théâtres ;
- 2005 : ouverture du théâtre des Lutins.

¹⁶ A ce montant s'ajoutent les charges relatives à la Bibliothèque municipale, (Fr. 5'935'300.-) et aux théâtres pour le jeune public (Fr. 1'029'500.-), soit un montant total de Fr. 6'964'800.- pour le budget 2008.

Cabaret-théâtre :

- 2003 : ouverture de la 2^{ème} salle du 2.21 ;
- 2005 : ouverture du Bourg.

Musique classique :

- 2000 : arrivée de Christian Zacharias à la direction de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, succédant à Jésus Lopez Cobos, directeur musical depuis 1990 ;
- 2002 : création de la Camerata de Lausanne par Pierre Amoyal.

Musiques actuelles :

- 1995 : création de la Fête de la musique ;
- 1997 : création du Lausanne Pully For Noise ;
- 1998 : création du festival Metropop ;
- 2004 : ouverture du Romandie ;
- 2005 : ouverture des Docks.

Musées :

- 1993 : ouverture du Musée olympique ;
- 1993 : ouverture du Musée romain de Lausanne-Vidy ;
- 1997 : ouverture de la Fondation Claude Verdan- musée de la main ;
- 2000 : ouverture du mudac- Musée de design et d'arts appliqués contemporains, (anciennement Musée des arts décoratifs) ;
- 2000 : ouverture de l'Espace des inventions ;
- 2001 : première Nuit des Musées.

Cinéma :

- 1998 : création de la Nuit du Court ;
- 2001 : ouverture du Zinéma ;
- 2003 : ouverture du cinéma Oblo ;
- 2006 : création du Time Film Festival.

Littérature et bande dessinée :

- 2005 : création de BD-Fil, festival de bande dessinée.

Manifestations :

- 1996 : première édition de Lausanne Jardins
- 1997 : création des Urbaines ;
- 2002 : création du Lausanne Underground Film and Music Festival.

Formation :

- 1990 : installation du Conservatoire de Musique de Lausanne, aujourd'hui Haute Ecole de Musique, dans ses locaux actuels ;
- 1995 : arrivée de Pierre Keller à la direction de l'Ecole Cantonale d'Art de Lausanne (ECAL) aujourd'hui intégrée à la HES-SO ;
- 2003 : ouverture de la Manufacture- Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande.

Cette liste, non exhaustive et comprenant également des institutions non subventionnées par la Ville, démontre l'extraordinaire mouvement que Lausanne a connu tout au long de ces vingt dernières années.

Parallèlement, ces années ont également été marquées par un accroissement considérable sur le plan de la création indépendante, dans les différents arts de la scène.

5.3 Bilan de la politique culturelle 1987-2007 : l'opinion des citoyens lausannois

Comme annoncé en préambule, il a paru nécessaire à la Municipalité, afin de réaliser ce bilan, de connaître l'opinion de la population lausannoise sur l'offre actuelle et la politique menée ces vingt dernières années. Elle a donc commandé une étude sur les comportements, attentes et motivations de la population lausannoise en la matière, dont les objectifs et résultats sont présentés ci-dessous.

L'étude, réalisée par un institut de recherche indépendant, a visé le public-cible suivant :

- 500 personnes résidant à Lausanne, âgées de 16 ans et plus, réparties par genre et âge, dans les différents quartiers, dont 300 utilisateurs d'au moins une offre culturelle proposée à Lausanne au cours des derniers 24 mois et 200 non utilisateurs de cette offre.

Objectifs de l'étude

- déterminer et qualifier le profil des utilisateurs et non utilisateurs (caractéristiques sociodémographiques) ;
- mesurer le niveau de connaissance de l'offre, des lieux et des modalités de découverte ;
- mesurer le comportement et les habitudes en termes de fréquentation, fréquence et budget consacré, notamment ;
- mesurer le degré de satisfaction ;
- établir des indices permettant de mesurer l'évolution dans le temps en termes de satisfaction, des motivations et du comportement ;
- mesurer les motivations et les attentes ;
- mesurer l'image globale.

Résultats généraux

Caractéristiques sociodémographiques :

- les utilisateurs sont principalement des employés et des cadres professionnellement actifs, ainsi que des étudiants ;
- les non-utilisateurs sont principalement également des employés, ainsi que des retraités.

Niveau de connaissance de l'offre :

- une grande notoriété pour le cinéma et pour les musées ;
- des sources d'informations principales: bouche à oreille, affichage, memento dans la presse et internet.

Mesure du comportement et des habitudes :

- une fréquentation la plus importante pour le cinéma, les festivals et les musées ;
- une très forte duplication des activités : plus de 10 activités culturelles différentes au cours des 24 derniers mois ;
- des comportements différenciés selon le statut (marié, célibataire, etc.) ;
- un budget annuel moyen par personne entre Fr. 100.- et Fr. 200.-.

Mesure du degré de satisfaction quant à l'offre culturelle lausannoise :

- un niveau de satisfaction élevé, soit une note globale de 8.4 sur 10 pour les utilisateurs ;
- un niveau de recommandation élevé, soit une note globale de 8.3 pour les utilisateurs ;
- un niveau de réputation élevé, soit une note globale de 8.2 ;
- un niveau de qualité satisfaisant, soit une note globale de 8.3.

Typologie de satisfaction des utilisateurs :

- 69% des utilisateurs sont très positifs quant à l'offre et l'expriment.
- 6 utilisateurs sur 10 se sentent attachés aux activités ;
- 9 utilisateurs sur 10 renouvellent les activités.

Mesure des motivations et des attentes :

- 56% des utilisateurs considèrent que l'offre culturelle s'améliore ;
- la disparition de cette offre provoquerait une grande déception ;
- le prix d'accès est l'unique critère d'insatisfaction.

Conclusion : mesure de l'image globale :

- une valeur d'image globale excellente, tant du point de vue des utilisateurs avec une note de 8.2 que des non utilisateurs avec une note de 6.5.

*5.4 La vie culturelle aujourd'hui ; l'offre d'une métropole, la qualité de vie en plus :
une spécificité lausannoise à valoriser*

La Municipalité souhaite rappeler que tant sur le plan de la diversité que de la variété de l'offre culturelle, notre ville dispose d'une offre comparable à celles de villes d'environ un million d'habitants. Rares sont les villes de 130'000 habitants qui peuvent se flatter d'offrir une vie culturelle aussi dense, tant sur le plan des institutions que des manifestations en ce qui concerne :

- la qualité et la variété de l'offre englobant l'ensemble des disciplines artistiques, tout au long de l'année, entre arts de la scène et arts plastiques, musées et manifestations ;
- la spécificité et l'unicité de l'offre tant sur le plan des institutions (Béjart Ballet Lausanne Collection de l'Art Brut, Musée olympique, etc.) que des manifestations (Prix de Lausanne pour jeunes danseurs, etc.) ;
- la proximité géographique : si l'offre culturelle lausannoise peut concurrencer les plus grandes villes, elle dispose de plus d'un atout important en matière de proximité géographique et de facilité d'accès qui n'existent pas pour des raisons évidentes dans des métropoles comme Londres, New York ou Paris. A Lausanne, le public peut se déplacer d'un musée à un théâtre, d'une salle de concert à une galerie d'art, à pied ou en transports publics. Cette proximité sera encore renforcée dans les mois à venir avec la mise en fonction du m2.

La Municipalité entend valoriser ces atouts ces prochaines années, dans un contexte de développement intense, à la fois sur le plan :

- politique, de par le statut de Lausanne comme ville-centre et la mise en place du plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ;
- démographique, au vu de la croissance importante de la population de la ville et de l'agglomération prévue pour ces prochaines années ;
- économique, marqué par une implantation d'entreprises, multinationales, notamment ;
- de la formation, avec le rayonnement de l'ECAL, de l'EPFL et de l'UNIL, notamment ;

- urbanistique, au vu des projets architecturaux ambitieux liés au programme Métamorphose et de la mise en fonction prochaine du nouveau métro.

6. Quatre principes de base de la politique culturelle de la Ville de Lausanne

La Municipalité affirme quatre principes comme base de sa politique culturelle, à mettre en relation avec les effets de la culture présentés au chapitre 3 du présent rapport-préavis.

- La culture est le fondement et le moteur de toute civilisation.
- La culture maintient la cohésion sociale.
- La culture est une composante à part entière de la vie économique.
- La culture permet d'inscrire le nom de la ville sur la carte du monde.

7. Lignes directrices de la politique culturelle

En lien avec les principes de base ci-dessus, la Municipalité détermine trois lignes directrices pour les années à venir :

1. Soutenir une vie culturelle attractive et dynamique en privilégiant :
 - l'aide à la création artistique professionnelle ;
 - le soutien aux projets faisant preuve d'originalité.
2. Favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture par :
 - un renforcement du soutien aux manifestations destinées à un large public ;
 - une offre abordable au plus grand nombre sur le plan financier ;
 - une initiation du public jeune à la culture.
3. Affirmer la culture comme essentielle au rayonnement de la ville et à son développement par :
 - la diffusion du travail des artistes lausannois ;
 - le renforcement de la culture comme un des quatre piliers du marketing urbain.

7.1 Soutenir une vie culturelle attractive et dynamique

Le maintien d'une offre culturelle attractive, telle qu'elle existe aujourd'hui, est une priorité. L'attractivité de cette offre, attestée par l'étude menée auprès de la population lausannoise, est le résultat de la politique ambitieuse menée jusqu'à aujourd'hui. La Municipalité entend renforcer son action pour les années à venir, de manière à ce que le public, dans son plus grand nombre, continue de bénéficier d'une offre basée sur trois critères principaux :

- qualité ;
- pluridisciplinarité ;
- variété au sein des différentes disciplines artistiques.

Ces trois critères déterminent l'action de la Municipalité dans son soutien à la fois à :

- la culture de conservation, qui vise à transmettre d'une génération à l'autre le patrimoine de notre civilisation dans les différents domaines artistiques, tels les musées, la musique classique, le théâtre classique, l'art lyrique, etc. ;
- la culture de création contemporaine, qui est l'expression artistique de la société de notre temps.

Ces deux axes sont complémentaires et indispensables à toute vie culturelle. Dans cet esprit, la Municipalité entend, pour chaque domaine artistique, renforcer son soutien de manière à pérenniser une production artistique forte, en privilégiant :

- la création professionnelle ;
- l'originalité des projets par rapport à l'offre déjà existante.

7.1.1 Soutien à la création professionnelle

Tout en relevant la contribution des artistes amateurs au dynamisme de la vie culturelle, la Municipalité accorde prioritairement son soutien à des projets élaborés par des artistes professionnels.

Parallèlement, l'attribution d'argent public implique de reconnaître la création artistique comme le produit d'un travail, réalisé par des personnes au savoir-faire et à la formation spécifiques. La réalisation de projets artistiques nécessite en effet l'intervention de nombreux métiers, qui conjugent les savoir-faire artistiques et techniques (metteur en scène, acteur, auteur, éclairagiste, décorateur, maquilleur, etc.). Ces métiers contribuent également au maintien du tissu économique local.

7.1.2 Originalité des projets

De manière à éviter une surabondance de l'offre, il importe de soutenir prioritairement les institutions, manifestations et projets qui contribuent à :

- l'originalité de l'offre, afin d'éviter les démarches similaires, en matière de public cible, de domaine artistique, etc. ;
- l'exclusivité de l'offre, nécessaire au rayonnement culturel lausannois.

7.2 Favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture

Dès lors que la Municipalité soutient une offre culturelle attractive, il lui importe également de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès du public, dès son plus jeune âge, à cette même offre. Pour les années à venir, elle entend orienter son action par le biais des axes suivants :

- permettre au public de bénéficier de manifestations culturelles populaires, en complément de l'offre saisonnière ;
- veiller à ce que l'offre culturelle soit accessible financièrement au plus grand nombre ;
- inciter l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à connaître et apprécier l'offre culturelle.

7.2.1 Des manifestations culturelles destinées à un large public

L'accès du grand public à l'offre culturelle passe par la fréquentation de manifestations proposant une programmation large et diversifiée, comme l'atteste l'étude réalisée récemment et présentée au chapitre 5.3 du présent rapport-préavis.

L'offre culturelle lausannoise est riche en manifestations tout au long de l'année :

- pluridisciplinaire : Festival de la Cité, Lausanne Estivale, les Urbaines ;
- musicale : Fête de la Musique, Académie de musique de Lausanne, Metropop, Festival Bach, Jazz Onze +, Lôzane Burning, etc. ;
- danse : Prix de Lausanne, Festival international de danse de Lausanne, Printemps de Sévelin ;
- cinéma : Lausanne Underground Film Festival, Lausanne Time Film Festival, Nuit du Court, Ciné Festival ;
- littérature et bande dessinée: BD-Fil ;
- musées : Nuit des Musées, expositions temporaires.

Ces événements permettent à un public des plus divers, qu'il soit généraliste ou spécialiste, lausannois ou venant de l'extérieur, de se rencontrer autour d'une démarche artistique.

Outre le public, les manifestations mentionnées ci-dessus rassemblent un nombre important d'acteurs, salariés et bénévoles. Sans cet apport de bénévolat, que la Municipalité tient à saluer, l'existence même de ces manifestations serait remise en question.

La variété de ces manifestations est une composante importante de la vie culturelle lausannoise que la Municipalité entend pérenniser.

Propositions pour l'avenir :

- renforcer le soutien aux manifestations, notamment au Festival de la Cité, à la Fête de la Musique et à Lausanne Estivale.
- Etudier la création d'une manifestation mettant en valeur l'art contemporain, type Nuit Blanche. Cet objet sera développé dans la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Claire Attinger intitulé « La fête de l'art contemporain à Lausanne ».

7.2.2 Une offre culturelle accessible financièrement pour le plus grand nombre

Le subventionnement octroyé par la Ville aux institutions et manifestations permet l'existence de l'offre culturelle, ainsi que son accès à un coût supportable pour la majorité du public. De manière générale, la question du tarif est cependant régulièrement évoquée comme un facteur limitatif d'accès à la culture et l'étude réalisée récemment auprès du public lausannois ne fait pas exception à la règle.

La Municipalité prend acte de cet élément, en précisant cependant que :

- la culture a un coût ; la création artistique de qualité étant le fruit d'un travail important, comme évoqué au chapitre 7.1.1 du présent rapport-préavis. Il est donc légitime qu'un prix d'accès, même parfois symbolique, soit demandé au public pour en bénéficier ;
- les institutions et manifestations subventionnées pratiquent des tarifs très raisonnables, au vu de la qualité et du coût réel des productions, et toutes font des efforts particuliers pour différentes catégories du public (tarifs réduits, voire gratuité, pour enfants, étudiants, familles, retraités, etc.) ;
- une part importante de l'offre subventionnée est « non-payante » pour le public - et non pas gratuite, dès lors qu'elle est financée par le contribuable lausannois -, que ce soit de manière permanente (manifestations telles le Festival de la Cité, la Fête de la Musique, Lausanne Estivale) ou ponctuelle (gratuité des musées lausannois le premier samedi de chaque mois).

Propositions pour les années à venir :

- maintenir le soutien aux institutions et manifestations subventionnées dans le but de pratiquer des tarifs abordables pour le plus grand nombre ;
- veiller à ce que les catégories de population les moins aisées sur le plan économique (enfants, jeunes, familles, retraités, chômeurs) aient accès à l'offre. Il convient de relever que toute l'offre culturelle à moins de vingt francs est répertoriée dans la brochure « Allons-y ! », éditée chaque année par la Ville.

7.2.3 Inciter l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à connaître et apprécier l'offre culturelle

La Municipalité affirme sa volonté que l'ensemble du public ait accès à l'offre culturelle : il est donc nécessaire que ce même public :

- connaisse l'existence de cette offre par le biais d'une information suffisante ;
- apprécie cette offre et souhaite en bénéficier fréquemment, ce qui implique qu'elle soit variée et de qualité.

S'agissant particulièrement d'un public jeune,¹⁷ il est de la mission des pouvoirs publics de l'inciter à découvrir la culture, dans le but de :

- le sensibiliser à l'art, témoin de notre civilisation ;
- le préparer à son rôle de « spectateur de demain » ;
- lui permettre de se forger une identité par rapport à sa ville en découvrant les différents lieux et formes de culture.

La Municipalité rappelle que la Ville de Lausanne a été pionnière, sur le plan suisse, en matière d'initiation à la culture pour le public jeune en favorisant différentes démarches dont il convient de citer :

- l'accès des élèves lausannois aux concerts de musique classique, dès la fin des années 1940 ;
- les journées d'animation théâtrale créées par Claude Vallon, fondateur de l'ancien TPEL, et offertes aux enfants et écoliers lausannois dès 1977 ;
- la création de l'abonnement culturel en 1978, permettant aux élèves des classes de la 7^e à la 9^e année de bénéficier d'une sélection importante de l'offre des arts de la scène pour un prix modique, la différence étant payée par la Ville ;
- la mise sur pied en 1982 du programme des activités culturelles offertes aux élèves de la scolarité obligatoire dans le but que chacun d'eux bénéficie, une fois par an au moins, d'un accès aux arts de la scène, au choix de l'enseignant. Ce programme est complété par des animations, menées par des comédiens et des danseurs professionnels, qui visent à sensibiliser les élèves au travail artistique par une participation active, et les découvertes du patrimoine urbain. Rappelons que ce programme est né du vœu du Conseil communal en 1982, à la suite de l'adoption du rapport-préavis no 212 traitant de la politique théâtrale ;
- le soutien aux institutions théâtrales spécifiques au jeune public dès leur création avec le théâtre de marionnettes Double Jeu en 1987 et le Petit Théâtre en 1989, ainsi que l'ancien Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL) ;
- le soutien à la culture émergente en soutenant les projets d'adolescents et de jeunes adultes dans différentes disciplines artistiques (art urbain, art visuel, musiques actuelles, etc.).

Propositions pour les années à venir :

La Municipalité entend poursuivre ses efforts pour favoriser l'accès du public jeune à l'offre culturelle par le renforcement des moyens actuels pour :

¹⁷ La notion de « public jeune » se réfère aux enfants et jeunes de 4 à 20 ans environ. Elle comprend la notion de « jeune public », soit les enfants entre 4 et 12 ans. Dans le présent rapport-préavis, la Municipalité fait référence à l'une ou à l'autre de ces notions, en fonction de la tranche d'âge visée.

- 1) la création théâtrale spécifique pour le jeune public. Cet élément est présenté au chapitre 8.6.3 du présent rapport-préavis ;
- 2) les activités proposées par les institutions subventionnées, s'agissant particulièrement de la culture du patrimoine (art lyrique, musique classique, musées) pour favoriser la découverte de l'institution pour le jeune public par exemple : parcours de découverte des coulisses et des métiers de l'institution, rencontre avec le personnel artistique et technique, programmation adaptée, tarifs préférentiels, actions communes ;
- 3) le programme d'activités culturelles proposé dans le cadre de la scolarité obligatoire, avec pour but de proposer pour chaque élève, par année :
 - un spectacle de théâtre, un concert de musique et un spectacle de danse dès le cycle initial;
 - une animation, dès le cycle initial, de manière à permettre à l'enfant de participer;
 - une découverte du patrimoine urbain de la ville, dès le cycle primaire.
- 4) la culture alternative de manière à stimuler la créativité des jeunes, hors du champ professionnel, et ce dans des disciplines variées, tels que les arts visuels et graphiques et les différents types de culture musicale, hip-hop notamment.

Le renforcement du soutien aux points 3 et 4 se traduit par une augmentation du budget destiné aux activités culturelles scolaires du secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, ainsi que des subventions casuelles du délégué à la jeunesse.

7.3 Affirmer la culture comme essentielle au rayonnement de la ville et à son développement

Une vie culturelle riche et dense est, comme indiqué au chapitre 3 du présent rapport-préavis, un facteur important du développement économique de la ville et de son rayonnement. Au vu de l'exceptionnelle offre culturelle lausannoise et des nombreux atouts sur le plan de la qualité, de la spécificité et de la proximité géographique de celle-ci, la Municipalité entend ces prochaines années miser pleinement sur la culture comme outil :

- du rayonnement de la ville, au niveau régional, national et international;
- de sa promotion économique et touristique.

Cette volonté se traduit par les deux objectifs ci-dessous :

- renforcer la diffusion du travail des artistes lausannois ;
- confirmer la culture comme un des piliers du marketing urbain, en associant les institutions et manifestations à une stratégie de promotion commune de la ville.

7.3.1 Renforcer la diffusion du travail des artistes lausannois

Dès lors que la Ville soutient une production artistique forte, elle a tout avantage à encourager sa diffusion : outre le fait que cela permet à des créations de continuer à vivre et de rencontrer un nouveau public, les artistes qui présentent leur travail à l'extérieur contribuent, notamment auprès des médias, à exporter l'image d'une ville dynamique, à l'offre culturelle variée et de qualité.

La capacité actuelle des artistes lausannois à exporter leur travail dans les festivals et manifestations importants (Festival d'Avignon, Festival d'Edimbourg, Folles Journées de Nantes, etc.) ou qui se produisent dans les salles de différents pays est un atout exceptionnel pour Lausanne, contribuant à la renommée de la Ville comme lieu de création artistique dynamique.

Proposition pour les années à venir :

En parallèle à un soutien appuyé à la création (notamment contrats de confiance, soutiens ponctuels marqués), améliorer le soutien à la diffusion pour les créateurs indépendants prometteurs en renforçant le budget des subventions casuelles correspondant. Ce soutien est destiné à compléter ceux accordés par Pro Helvetia ou la CORODIS, en fonction des intérêts en jeu.

7.3.2 Confirmer la culture comme un pilier du marketing urbain

La culture est, avec le sport, la formation et le développement durable, l'un des quatre piliers sur lesquels la Municipalité a fondé sa stratégie de marketing urbain, adoptée par votre Conseil.¹⁸ Celle-ci s'appuie sur deux axes :

- externe, par la promotion de l'image de la Ville et le renforcement de sa visibilité à l'échelon international, notamment.
- local, comme facteur de développement économique et social de la ville.

L'offre culturelle existante permet de travailler sur les deux axes. Les tournées d'institutions culturelles renommées qui portent le nom de la Ville, (BBL, Vidy-Lausanne, OCL, Opéra, Ensemble vocal de Lausanne,) dans de nombreux pays, sont un atout majeur du point de vue de la visibilité de la ville sur le plan international, que la Municipalité souhaiterait valoriser davantage. Pour exemple, la tournée prévue au Japon en automne 2008 de l'Opéra de Lausanne, associant l'Orchestre de Chambre de Lausanne, est une action que la Municipalité souhaite voir renouveler.

Sur le plan local, la diversité et la richesse de l'offre attirent un nombreux public, régional et supra-régional, pour des institutions et manifestations aussi prestigieuses que variées. Par ailleurs, l'offre culturelle est source de fréquents échanges et contacts internationaux, par le biais de la Fête de la musique, notamment.

Elle est également un atout pour l'implantation d'entreprises.

Propositions pour les années à venir :

- mener une réflexion visant à renforcer le rayonnement de la Ville, en associant davantage les institutions et manifestations culturelles lausannoises dans un rôle d' « ambassadeur » ;
- développer « l'atout culture » dans l'offre touristique lausannoise, en proposant, par exemple, des courts séjours à thème culturel, une carte qui serait à disposition des touristes dans un hôtel permettant l'accès à un musée et à un spectacle, etc. ;
- promouvoir de manière plus marquée l'offre culturelle auprès des acteurs économiques, spécifiquement les nouveaux arrivés dans la région lausannoise ;
- renforcer l'information au public et aux artistes. Il convient de relever qu'une large information quant à l'offre culturelle est diffusée aujourd'hui par la Ville par le biais de la publication « Musées lausannois », de la brochure « Musées Lausanne et Pully », de l'affichage culturel et du site internet. L'ouverture récente d'un nouvel espace web culture sur le site www.lausanne.ch, en réponse à la motion de M. Gianni Schneider, s'inscrit dans la volonté de la Municipalité d'utiliser au mieux les outils informatiques pour la promotion de l'offre culturelle.

¹⁸ Préavis no 2006/51 du 28 septembre 2006, « Introduction d'une politique de marketing urbain et d'un projet de « city management » en Ville de Lausanne ».

7.4 Projet « La culture au cœur de la ville » Création d'un pôle culturel à la place de la Riponne

En lien avec les lignes directrices de sa politique culturelle, la Municipalité souhaite offrir à un large public une offre culturelle variée et dynamique au centre-ville. Le projet qu'elle entend réaliser à la place de la Riponne est déterminé au vu de la présence de lieux à vocation culturelle (Palais de Rumine, Espace Arlaud, ancien cinéma Romandie), ainsi que de son accessibilité géographique favorisant la mobilité douce (nouveau métro), particulièrement pour un public susceptible d'utiliser les transports publics (enfants, familles, jeunes, etc.). La Riponne, pôle à l'offre culturelle variée, comprendrait :

- un nouveau théâtre destiné principalement au jeune public situé dans l'ancien cinéma Romandie et regroupant les activités du Petit Théâtre et du TPEL, ainsi qu'à terme, du théâtre de marionnettes Double Jeu. Ce projet permettrait de créer à Lausanne un pôle unique en Suisse romande dans le domaine.
- un nouvel espace culturel, dans un lieu actuellement à l'étude, associant lieux de travail, artistique et administratif en lien avec la culture, et espace d'exposition. Ce nouveau lieu comprendrait notamment des ateliers d'artistes, un lieu d'exposition pour les collections du Fonds des arts plastiques, ainsi que les bureaux du service de la culture, dans le but d'accroître la visibilité du service au cœur de la ville et de renforcer son accessibilité par le public. D'autres acteurs culturels pourraient rejoindre cet espace.
- les musées du palais de Rumine, appelés à se redéployer avec l'ouverture du nouveau Musée des Beaux-Arts prévue à Bellerive en 2012.

8. Objectifs pour les années 2009 à 2013

Ce chapitre présente, par domaine artistique, les éléments suivants :

- un état des lieux de l'offre actuelle ;
- les enjeux et perspectives ;
- les objectifs.

La Municipalité tient à préciser au préalable que les nouveaux projets présentés ci-après sont ceux connus à ce jour et ne sauraient être exhaustifs pour les cinq prochaines années. La vie culturelle est en constant mouvement, et cela implique pour les organes subventionnant de pouvoir réagir rapidement face à l'initiative privée. La Municipalité n'entend pas aujourd'hui risquer de figer la vie culturelle lausannoise en planifiant son soutien de manière rigide ; elle pourra apporter également son appui à des projets qui lui seraient présentés ces prochaines années, correspondant aux critères de qualité, pluridisciplinarité et variété indiqués au chapitre 7.1 du présent rapport-préavis.

8.1 Musées et Fonds des arts plastiques

8.1.1 Etat des lieux

L'offre muséale actuelle est particulièrement abondante à Lausanne, tant en ce qui concerne le nombre des institutions – 23 avec les musées de Pully – que la variété : histoire, beaux-arts, arts appliqués, sciences sont présents pour le plaisir et la connaissance d'un large public, lausannois et extérieur. La coordination commune entre musées communaux, cantonaux et privés permet de développer bon nombre d'actions de promotion. Il convient de relever particulièrement :

- la richesse des collections permanentes de la plupart des institutions ;

- la succession d'expositions temporaires variées, contribuant au dynamisme de l'offre culturelle générale ;
- le prestige d'institutions au rayonnement international, attirant à Lausanne des visiteurs du monde entier, tels le Musée olympique, la Collection de l'Art Brut, le Musée de l'Elysée et la Fondation de l'Hermitage. L'ouverture du nouveau Musée des Beaux-Arts à Bellerive prévue en 2012 renforcera ce prestige ;
- le succès sans cesse croissant de la Nuit des Musées, qui attire, une fois par an, plus de 15'000 spectateurs ;
- la gratuité de la quasi totalité des musées, le premier samedi de chaque mois ;
- le succès des nombreux ateliers pédagogiques et animations, qui visent à faire découvrir les musées à un jeune et large public.

Sur l'ensemble des musées, quatre sont communaux, soit entièrement à la charge de la Ville :

- la Collection de l'Art Brut ;
- le mudac- Musée de design et d'arts appliqués contemporains ;
- le Musée romain de Lausanne-Vidy ;
- le Musée historique de Lausanne.

Rappelons qu'au cours des vingt dernières années, les quatre musées communaux ont présenté 320 expositions temporaires attirant environ 1,5 millions de visiteurs.

Parallèlement, le Fonds des arts plastiques permet aux différents arts visuels d'être présents à Lausanne en soutenant la création, la promotion et la diffusion des œuvres d'artistes lausannois ou régionaux. Par l'intermédiaire de ce fonds, la Ville de Lausanne possède aujourd'hui plus de 1700 œuvres, dont près de 1200 sont exposées dans les différents locaux de l'administration communale.

8.1.2 Enjeux et perspectives

- l'accès au patrimoine historique, scientifique et artistique lausannois pour l'ensemble du public, notamment pour le public jeune ;
- la conservation des œuvres propriété de la Ville ;
- la valorisation des musées lausannois comme facteur du rayonnement de la ville et comme outil de sa promotion touristique.

8.1.3.1 Objectifs communs

- poursuivre le projet de numérisation des collections des musées communaux et du Fonds des arts plastiques qui vient de terminer sa première phase : la base de données d'images comporte aujourd'hui près de 25'000 objets des musées et du FAP. L'objectif à terme est de 90'000 objets numérisés ;
- renforcer l'accès permanent des musées pour les enfants ;
- accroître le budget dévolu aux activités scientifiques (notamment publications et inventaires) ;
- accroître le budget dévolu à la restauration des œuvres ;
- préserver les œuvres propriété de la Ville en les plaçant dans des lieux de stockage adéquats ;
- renforcer la coordination et la collaboration déjà existantes avec les musées cantonaux et privés.

S'agissant plus particulièrement des quatre musées communaux et du Fonds des arts plastiques, les objectifs sont présentés ci-dessous :

8.1.3.2 Objectifs pour la Collection de l'Art Brut

- renforcer le musée, au vu de sa spécificité (collection unique au monde), comme institution de référence dans le domaine de l'Art Brut sur les plans national et international ;
- pérenniser la visibilité importante des œuvres dans le monde.

Nouveaux projets

- construction d'un dépôt adapté aux besoins de conservation d'œuvres uniques ;
- rénovation et agrandissement du musée ;
- ouverture au public de l'ensemble du château de Beaulieu, au vu du prestige de cette demeure historique.

8.1.3.3 Objectifs pour le mudac - Musée de design et d'arts appliqués contemporains

- développer le positionnement du musée comme lieu d'exposition de référence sur le plan national et international pour la création contemporaine en matière de design et d'art ;
- poursuivre la collaboration avec les institutions et acteurs suisses alémaniques et étrangers, au vu du statut particulier du mudac, seule institution de ce type en Suisse romande ;
- développer la communication sur les collections permanentes du mudac : la collection d'art verrier et celle de J.-E. Berger.

Nouveau projet

- Création d'un espace d'exposition destiné au design sous les Arches du Grand-Pont, dans le but de valoriser une discipline en plein développement sur la scène internationale et en particulier à Lausanne et dans la région, grâce notamment à la renommée de l'ECAL. Ce projet risque d'être influencé par les décisions prises autour des axes forts et par la rénovation du tablier du Grand-Pont.

8.1.3.4 Objectifs pour le Musée romain de Lausanne-Vidy

- créer des expositions temporaires portant sur le passé humain et l'archéologie au sens large, associant passé et présent notamment et privilégiant une approche renouvelée de la muséographie et des choix thématiques ;
- développer l'accueil du public et renforcer les activités pédagogiques dans le but de favoriser la connaissance du patrimoine historique romain local ;
- conserver, étudier et mettre en valeur de manière adéquate les pièces dont le musée est dépositaire, selon l'accord avec l'Etat de Vaud, propriétaire.

Nouveaux projets

- agrandissement du musée ;
- aménagement et mise en valeur de la promenade archéologique de Vidy, à proximité du musée, en accord avec le service des parcs et promenades et l'archéologue cantonal ;
- extension du dépôt actuel.

8.1.3.5 Objectifs pour le Musée historique de Lausanne

- moderniser la présentation de l'histoire locale ;
- intégrer l'histoire lausannoise du XXe siècle dans l'exposition permanente ;
- intensifier la mise en valeur des collections du musée et la transmission des connaissances par le biais des expositions, publications et colloques.

Nouveau projet

- création d'un nouveau parcours permanent.

8.1.3.6 Objectif pour le Fonds des arts plastiques

- valoriser la diversité et la richesse de la collection du Fonds en présentant au public les œuvres -anciennes et récentes - de manière régulièrement renouvelée au public ;
- conserver les œuvres non-exposées dans un dépôt adapté.

Nouveau projet

- création d'un espace d'exposition permanent pour la collection du FAP dans le cadre du projet culturel de la place de la Riponne, présenté au chapitre 7.4 du présent rapport-préavis.

8. 2 Danse

8.2.1 Etat des lieux

Parmi les arts de la scène, la danse occupe une place privilégiée à Lausanne. Depuis l'arrivée des Ballets Russes en 1915 jusqu'à celle de Maurice Béjart en 1987, en passant par la création en 1972 du Prix international pour jeunes danseurs, l'art chorégraphique a permis à notre ville de rayonner de manière exceptionnelle sur le plan international. Parallèlement, la ville est le siège de compagnies indépendantes qui participent fortement au dynamisme de la scène suisse. L'offre actuelle est donc aussi complète que variée, associant :

- le Béjart Ballet Lausanne, compagnie de dimension internationale créée à Lausanne en 1987, complétée par l'Ecole-Atelier Rudra-Béjart, qui accueille annuellement des élèves de différentes nationalités ;
- le Prix de Lausanne pour jeunes danseurs, l'une des compétitions les plus courues au monde réunissant chaque année 70 artistes venus de plus de 30 pays différents. La diffusion du Prix à la télévision est suivie par plus de 1'200'000 téléspectateurs à travers le monde ;
- Sévelin 36, lieu entièrement dévolu à la danse contemporaine et résidence de la Cie Philippe Saire ;
- des manifestations associant compagnies locales, nationales et internationales: Festival international de danse, Printemps de Sévelin, Quarts d'heure de Sévelin, Festival de la Cité et accueil ponctuel des Journées de danse contemporaine suisse et du Festival Steps;
- une création indépendante dynamique, présente dans trois principaux lieux (Sévelin 36, Arsenic, théâtre de l'Octogone) ainsi que dans les théâtres intégrant une programmation de danse (théâtre de Vidy-Lausanne, 2.21, Grange de Dorigny) ;
- la Médiathèque suisse de la danse, qui a pour but la préservation du patrimoine chorégraphique national et qui propose un important fonds de documentation en lien avec la danse.

8.2.2 Enjeux et perspectives

- le maintien, malgré le décès récent de Maurice Béjart, d'un pôle de renommée internationale ;
- la conservation de l'offre actuelle se distinguant par sa variété (création, patrimoine, formation, etc.).

8.2.3 Objectifs

- maintenir le Béjart Ballet à Lausanne, au vu de son importance pour le rayonnement culturel de la ville, au-delà des trois ans prévus contractuellement dès la mort du chorégraphe. Cette

- volonté de la Municipalité dépend cependant d'un accord avec la Fondation Maurice Béjart, dépositaire des droits ;
- renforcer les moyens alloués au Prix de Lausanne, dans le but d'accroître la visibilité de la manifestation auprès du public lausannois d'une part, et en tant qu'outil du rayonnement de la ville d'autre part ;
 - renforcer, en collaboration et parallèlement avec l'Etat de Vaud, les moyens alloués aux manifestations programmées dans le cadre de Sévelin 36 (Festival international de danse contemporaine, partenariat avec Steps et les Urbaines, Printemps et Quarts d'heures) ;
 - soutenir une création indépendante dynamique en renforçant, par le biais des subventions casuelles pour la danse, le soutien à moyen terme, tels que les contrats de confiance ou les conventions de soutien conjoint avec l'Etat de Vaud et Pro Helvetia ;
 - déterminer le devenir de l'Ecole-Atelier Rudra Béjart.

8.3 Art lyrique

8.3.1 Etat des lieux

Le soutien de la Ville à l'art lyrique professionnel est concentré sur les activités de l'Opéra de Lausanne. Avec l'adoption du préavis 2007/58 sur la rénovation du bâtiment, votre Conseil a donné un signal fort pour l'offre culturelle régionale de ces prochaines années. La Municipalité se réjouit fortement que le public puisse à nouveau bénéficier, dès la réouverture du bâtiment, de productions données dans un lieu entièrement dédié à l'art lyrique, et désormais adapté aux techniques de l'opéra du XXI^e siècle.

8.3.2 Enjeux et perspectives

- le maintien du calendrier prévu pour les rénovations du bâtiment, chaque saison hors les murs générant des coûts supplémentaires. Même si la Municipalité n'a pas entièrement prise sur ce calendrier, elle s'implique fortement pour qu'il puisse être tenu ;
- le développement des relations de l'Opéra de Lausanne avec d'autres scènes lyriques romandes.

8.3.3 Objectifs

- donner à l'Opéra les moyens nécessaires pour la diffusion de sa production dans les villes de Suisse romande et à l'étranger.
- donner à l'Opéra les moyens nécessaires pour¹⁹ lui permettre de poursuivre la politique amorcée depuis quelques années en faveur du public jeune et des familles, dans le but d'assurer un renouvellement du public.

8.4 Musique classique

8.4.1 Etat des lieux

La pratique et l'écoute de la musique classique font partie d'une tradition bien établie dans le Canton de Vaud et l'offre lausannoise, abondante et variée, en est le reflet fidèle, associant :

¹⁹ Les missions allouées à l'Opéra de Lausanne seront formalisées dans le cadre d'une convention associant la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et la Fondation pour l'art musical, lyrique et chorégraphique.

- l'Orchestre de Chambre de Lausanne, de renommée internationale ;
- le Sinfonietta de Lausanne, orchestre favorisant la relève de musiciens professionnels ;
- les concerts annuels de l'Orchestre de la Suisse Romande sur sol vaudois ;
- le Conservatoire de Lausanne, reconnu comme Haute Ecole de Musique, qui accueille également la formation non-professionnelle et contribue, grâce à sa maîtrise, son orchestre et son ensemble instrumental, à enrichir l'offre culturelle de musique classique ;
- la Camerata de Lausanne, ensemble de jeunes musiciens professionnels ;
- l'Académie de Musique, masterclass réunissant chaque été des duos de violon/piano de pays différents ;
- un art choral de renommée internationale grâce à l'Ensemble Vocal de Lausanne, et dynamique sur le plan local par la présence de nombreux chœurs amateurs de qualité ;
- le Quatuor Sine Nomine, ensemble de musique de chambre de référence ;
- une musique d'église importante, avec de nombreux concerts d'orgues, Lausanne étant dotée d'instrument prestigieux à la Cathédrale, à l'église St-François et à l'église St-Laurent notamment ;
- de nombreuses manifestations permettant l'écoute de la musique ancienne, notamment le Festival Bach, les Harmoniques, les Concerts de musique ancienne, et les Concerts des paroisses historiques ;
- les concerts de musique contemporaine proposés dans le cadre de la Société de musique contemporaine et du Festival de musique improvisée de Lausanne.

Parallèlement, la pratique de la musique classique amateur est largement représentée à Lausanne, notamment par les ensembles de cuivres et d'instruments à vent.

8.4.2 Enjeux et perspectives

- à l'heure d'un accès toujours plus facilité à la musique classique via internet, la nécessité d'inciter le public à continuer de se rendre au concert, particulièrement le public jeune, adepte des nouvelles technologies ;
- le désengagement financier progressif de la Radio Suisse Romande quant à l'Orchestre de Chambre de Lausanne ;
- le maintien de la variété de l'offre actuelle.

8.4.3 Objectifs

- renforcer le soutien financier au Sinfonietta de Lausanne dans le but de maintenir une relève artistique de qualité et de permettre une augmentation du nombre de concerts annuels, au vu de l'attrait du public pour cet ensemble symphonique ;
- renforcer le soutien financier à la Camerata de Lausanne, dans le but de maintenir une relève artistique de qualité et de développer la diffusion locale et internationale de l'ensemble ;
- étudier les possibilités, en collaboration avec l'Etat de Vaud, de stabiliser la situation financière de l'Orchestre de Chambre de Lausanne ;
- donner les moyens nécessaires²⁰ à l'Orchestre de Chambre de Lausanne pour lui permettre de renforcer sa politique actuelle en faveur du public jeune et des familles, dans le but d'assurer un renouvellement du public de l'institution.

Nouveau projet

- création d'un Prix de la Ville de Lausanne, décerné au meilleur duo de l'Académie de musique de la Ville.

²⁰ Les missions allouées à l'OCL feront l'objet d'une convention associant la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et la Fondation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne.

8.5 Musiques actuelles, jazz et musiques du monde

8.5.1 Etat des lieux

Autant de genres différents présents dans l'offre culturelle lausannoise comprenant notamment :

- une offre importante, aussi bien privée que subventionnée (salles de concerts, clubs, cafés avec programmation musicale, centres socio-culturels) dans toute la ville, proposant les types de musique les plus divers et attirant un large public supra-régional ;
- la salle de concert « Les Docks » dévolue aux musiques actuelles ;
- le Romandie, salle de rock située sous les Arches du Grand-Pont (ouverture prochaine) ;
- un lien fort avec le jazz avec le club Chorus et le Jazz Onze + Festival ainsi que la section jazz de la Haute Ecole de musique ;
- une création contemporaine dynamique avec de nombreux musiciens de talent ;
- différents festivals à la programmation variée, à Lausanne et dans la région, tels que Metropop Festival, le Lôzane Burning, le Régional Rock, le Festival Rue du Nord de musique improvisée, et le Lausanne Pully For Noise Festival ;
- une culture musicale émergente variée ;
- de nombreuses possibilités de pratiquer la musique en amateur et de se former (EJMA, Ecole sociale de musique, Ecole de musique de la Ville de Lausanne).

8.5.2 Enjeux et perspectives

Au préalable, il convient de rappeler que les efforts de la Municipalité ces dernières années ont permis de répondre aux attentes du public, par la création de deux salles destinées aux musiques actuelles (Les Docks et ouverture prochaine de la salle aménagée dans les Arches du Grand-Pont pour le Romandie).

S'agissant plus particulièrement des enjeux liés aux lieux, ceux-ci sont les suivants :

- la stabilisation des Docks et l'installation du Romandie sous le Grand-Pont ;
- la complémentarité de l'offre des deux salles ci-dessus avec celle de lieux plus intimistes, notamment le café-théâtre le Bourg ;
- le maintien, à la suite de la fermeture du Pianissimo, d'une offre variée dans le domaine du jazz.

Un enjeu majeur est la reconnaissance formelle de la qualité des musiciens lausannois, se traduisant par un renforcement du soutien actuel à leurs conditions de travail.

8.5.3 Objectifs

- ancrer de manière durable les Docks dans le paysage culturel lausannois ;
- soutenir les activités du café-théâtre le Bourg, lieu à vocation pluridisciplinaire ;
- renforcer le soutien financier au club Chorus et au Festival Jazz Onze+.

Nouveau projet

- Introduire un soutien financier à moyen terme, de type contrats de confiance, pour les acteurs de la scène musicale locale (artistes ou labels), par le biais des subventions casuelles pour la musique.

8.6 Théâtre

8.6.1 Etat des lieux

Le paysage théâtral lausannois s'est considérablement développé au cours des vingt dernières années, marquées par :

- l'ouverture de nombreux lieux : Arsenic, 2.21, Pulloff Théâtres, Petit Théâtre, Théâtre de marionnettes Double Jeu, et Grange de Dorigny ;
- l'accroissement considérable du nombre de compagnies indépendantes ;
- l'ouverture de la Manufacture - Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande.

La politique communale de soutien au théâtre a été formalisée pour la première fois en 1981 ; la Municipalité d'alors affirmait sa volonté « de maintenir une pluralité de genres, d'opinions et de goûts et la nécessité de sauvegarder la liberté de la création et de l'interprétation artistiques. »²¹ Près de trente ans plus tard, cette pluralité est la caractéristique majeure de la vie théâtrale locale, dominée par :

- un pôle de renommée européenne, le théâtre de Vidy-Lausanne, dont les productions et coproductions offrent au public depuis près de vingt ans des œuvres de metteurs en scène de prestige. Parallèlement, les nombreuses tournées des productions « maison », qui sillonnent les pays européens, contribuent fortement au rayonnement de la Ville. Celui-ci est très largement favorisé par les relations privilégiées qu'entretient le directeur actuel avec bon nombre d'institutions et d'artistes européens ;
- une scène indépendante dynamique comprenant plus de 50 compagnies, débutantes, montantes et confirmées. Cette vitalité a été accompagnée au cours des quinze dernières années, par le renforcement progressif du budget consacré à la création indépendante et l'introduction, en 1996, de soutiens à moyen terme (contrats de confiance) ainsi que par le développement d'un centre d'art scénique contemporain à l'Arsenic ;
- des scènes pour certaines aux identités fortes couvrant les différents champs de la création théâtrale dont : contemporaine et performance à l'Arsenic, théâtre jeune public au Petit Théâtre, répertoire à Kléber-Méleau, humour à Boulimie, cabaret-théâtre et compagnies émergentes au 2.21, marionnettes au théâtre Double Jeu, création contemporaine et classique au Pulloff Théâtres, à la Grange de Dorigny et à l'Octogone de Pully.

8.6.2 Enjeux et perspectives

- Le maintien du théâtre de Vidy-Lausanne comme référence des arts de la scène au niveau européen, indispensable au rayonnement culturel de la Ville. Cette institution assume aujourd'hui un autofinancement de plus de 50%, ce qui représente une proportion extrêmement importante pour une institution culturelle. Cet état, qui témoigne de la vitalité de l'institution, est cependant fragile et nécessite de maintenir un nombre important de tournées, source de rentrées financières.

A ce propos, l'accès régulier au théâtre de Vidy, notamment à la grande scène, est une revendication fréquemment exprimée par les compagnies indépendantes lausannoises. La Municipalité rappelle que, comme pour toute institution culturelle, elle n'intervient pas dans la programmation artistique. Par ailleurs, elle constate que la direction du théâtre associe chaque saison des créateurs romands originaux à sa programmation. D'ailleurs, l'accès aux grands plateaux n'est pas la réponse exclusive aux problèmes de lieux rencontrés par les compagnies locales.

- L'avenir des théâtres Kléber-Méleau et Boulimie au moment du départ des directeurs actuels.

²¹ BCC 1982, pp. 826-858, 860-897.

- L'avenir de la création théâtrale indépendante, à la fois quant aux compagnies et aux lieux :
 - 1) Le nombre des compagnies indépendantes n'a cessé de croître au cours des quinze dernières années, avec un nombre de demandes de soutien passant de 20 en 1992 à plus de 50 aujourd'hui. Ce signe d'une grande vitalité ne manque pas de poser la problématique des moyens alloués. Même si ces moyens ont été continuellement augmentés, les soutiens accordés actuellement ne sont pas suffisamment efficaces.
 - 2) Parallèlement, les lieux d'accueil de ces compagnies indépendantes ne disposent que de moyens très faibles pour coproduire les spectacles et disposer d'un cadre technique adéquat. Cette situation préterite les conditions de travail des compagnies, et au final la qualité des spectacles. Les compagnies les plus prometteuses ont ainsi des difficultés à s'affirmer.
- Le développement de la création théâtrale pour le jeune public.

8.6.3 Objectifs

- soutenir la ligne de programmation du théâtre de Vidy-Lausanne, favorisant les coproductions avec les théâtres européens et les tournées ;
- renouveler le Fonds de risques pour les tournées du théâtre de Vidy-Lausanne ;
- au moment du départ des directeurs actuels du théâtre Kléber-Méleau et de Boulimie, redéfinir la mission des lieux, d'entente avec l'Etat de Vaud. Au vu de la position géographique du théâtre Kléber-Méleau, au cœur d'une agglomération, il conviendra de mener la réflexion en commun avec les communes de l'Ouest lausannois, particulièrement la Commune de Renens, sur le territoire de laquelle se situe le théâtre. Il s'agira également de rééquilibrer le financement public de l'institution entre les différentes collectivités, la Ville étant aujourd'hui le principal subventionnant ;
- création théâtrale indépendante :
 - 1) mener une réflexion commune avec l'Etat de Vaud sur la politique de soutien aux compagnies indépendantes, dans le but de :
 - assurer un soutien plus efficace aux compagnies indépendantes montantes et confirmées ;
 - veiller à prendre en considération la relève des compagnies, afin d'éviter un essoufflement sur le long terme.
 - 2) affirmer l'Arsenic comme lieu-phare de l'art scénique contemporain au niveau suisse en favorisant la politique de coproduction par un renforcement des moyens financiers à disposition.
- théâtre jeune public :
 - 1) donner aux compagnies lausannoises indépendantes la possibilité de créer pour le jeune public (contrats de confiance et projets ponctuels) ;
 - 2) renforcer les moyens alloués au Petit Théâtre de Lausanne et au Théâtre de marionnettes Double Jeu, de manière à favoriser la politique de coproduction des spectacles.

Nouveaux projets

- travaux de sécurisation et surélévation du toit de l'Arsenic ;
- création d'un théâtre principalement destiné au jeune public dans l'ancien cinéma Romandie, comme présenté au chapitre 7.4 du présent rapport-préavis.

8.7 Cinéma

A l'inverse des autres disciplines artistiques, la production cinématographique et sa diffusion auprès du public sont le produit du secteur privé, nécessitant un financement très important. Par ailleurs le cinéma est le seul domaine placé directement sous la responsabilité de la Confédération²², les cantons et les communes n'intervenant que de manière complémentaire.

8.7.1 Etat des lieux

Le cinéma est une discipline artistique rassembleuse, touchant un large public: l'étude réalisée récemment auprès de la population lausannoise l'atteste en plaçant le cinéma largement en tête de l'offre culturelle en termes de notoriété, de fréquentation et de fréquence.

L'offre s'agissant de l'accès du public aux films est la suivante :

- 29 écrans répartis dans 9 lieux différents (y compris Cinétoile, sur la commune de Prilly et le City-Pully sur la commune du même nom) ;
- la Cinémathèque suisse, institution nationale ;
- différentes manifestations : le Lausanne Underground Film and Music Festival, La Nuit du Court, le Time Film Festival, Cine F'estival ;
- la Lanterne magique, programme de cinéma pour enfants.

Parallèlement, la Ville soutient les activités de la Fondation vaudoise pour le cinéma qui a pour but de favoriser l'activité cinématographique dans le Canton, en soutenant financièrement la réalisation et la diffusion de films. Il faut relever le remarquable dynamisme du cinéma vaudois depuis 2001, ainsi que la créativité des jeunes réalisateurs lausannois.

8.7.2 Enjeux et perspectives

- l'accès du public à une offre cinématographique variée dans le cadre de manifestations ;
- l'avenir de la production cinématographique romande, face à la disparité importante qui est en train de s'installer au vu du soutien important apporté par des villes comme Zurich et Genève ;
- l'avenir de la Cinémathèque suisse, institution nationale prioritairement soutenue par la Confédération.

8.7.3 Objectifs

- maintenir une offre attractive sur le plan des manifestations en renforçant le soutien financier actuel au Lausanne Underground Film and Music Festival, à la Nuit du Court et au Time Film Festival, par l'augmentation des subventions casuelles pour le cinéma ;
- renforcer le soutien au travail de réalisateurs romands, en augmentant les moyens mis à disposition du fonds Regio, par le biais de la Fondation vaudoise pour le cinéma. Cette augmentation est liée à une augmentation du soutien de l'Etat de Vaud, selon les discussions en cours ;
- mener une réflexion commune avec l'Etat de Vaud et la Confédération sur la politique de soutien à la Cinémathèque suisse.

²² Conformément à la Loi fédérale sur la culture et la production cinématographique du 14 décembre 2001 et l'ordonnance sur le cinéma du 3 juillet 2002.

8.7.4 Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma »

Résumé du postulat

Le postulat de M. Junod affirme l'objectif de mieux soutenir la diversité de l'offre cinématographique à Lausanne, afin de permettre le maintien, la réouverture ou la création de nouvelles salles indépendantes. Selon ce postulat, la diversité de l'offre est tributaire de la diversité des exploitants de salles.

Le postulant, en évoquant la fermeture d'un certain nombre de salles de cinéma lausannoises ces dernières années, invite la Municipalité à réfléchir aux trois propositions suivantes :

- la gestion par la Ville (ou par un exploitant indépendant désigné par ses soins) d'une ou plusieurs salles de cinéma ;
- le subventionnement de salles de cinéma en fonction de critères déterminés ;
- la possibilité d'octroyer des soutiens pour des rénovations de salles indépendantes.

Parallèlement le postulat propose à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre sur pied une fête du cinéma, sur le modèle qui existait à Lausanne il y a quelques années.

Réponse

La Municipalité partage le souci du postulant de voir le public lausannois bénéficier d'une offre diversifiée. Cependant, la diversité de l'offre et celle des exploitants sont deux choses distinctes : à Lausanne, malgré le quasi monopole d'un exploitant majoritaire, la Municipalité constate avec satisfaction que l'offre reste variée.

S'agissant de la fermeture de salles, la Municipalité considère qu'il s'agit d'une problématique globale, dépassant largement le cadre communal, et sur laquelle les pouvoirs publics n'ont qu'une marge de manœuvre très réduite. Elle constate par ailleurs que si certaines salles ne sont plus des cinémas, certaines, telles le Bourg et le Romandie, sont restées des lieux culturels. Par ailleurs, de nouvelles salles se sont ouvertes au Flon, augmentant ainsi l'offre pour le public.

Les trois propositions évoquées par le postulant nécessiteraient un soutien financier extrêmement important : la Municipalité n'entend dès lors pas s'impliquer, directement ou indirectement, dans l'exploitation de salles de cinéma. Le financement actuel partiel du loyer du cinéma Oblo et du Zinéma est motivé par le fait que l'un est un ciné-club, et l'autre un cinéma dont la programmation très spécifique (genre et format des films projetés) est sans équivalent à Lausanne.

Au sujet de la création d'une fête du cinéma, la Municipalité rappelle que l'offre actuelle est déjà abondante avec le LUFF, Ciné F'estival, la Nuit du Court, et le Time Film Festival, notamment : elle entend à l'avenir mieux soutenir les événements existants plutôt que d'en créer de nouveaux. Cependant, si les exploitants et organisateurs d'événements cinématographiques lausannois venaient à proposer un événement majeur pour la Ville, la Municipalité l'étudierait avec intérêt.

8.8 Littérature et bande dessinée

8.8.1 Etat des lieux

La tradition littéraire lausannoise remonte au Moyen Age, particulièrement dans le domaine de l'imprimerie et de l'édition. Elle se distingue aujourd'hui par une grande variété d'auteurs, présentés dans un récent ouvrage traitant de la vie littéraire locale²³. La Ville poursuit aujourd'hui

²³KUFFER, Jean-Louis, *Impressions d'un lecteur à Lausanne*, camPoche 2007.

son soutien à la publication d'auteurs lausannois, de même qu'à l'Association vaudoise des écrivains.

Sur le plan de l'accès à la littérature, aux ouvrages documentaires et à la bande dessinée, le public bénéficie à Lausanne de l'offre suivante :

- la Bibliothèque municipale, composée du siège de Chauderon, ainsi que des succursales d'Entre-Bois, Grand-Vennes et Montriond, ainsi que d'un bibliobus ;
- la Bibliothèque Jeunesse destinée aux jeunes lecteurs de 5 à 15 ans ;
- la Bibliothèque cantonale et universitaire ;
- un fonds de conservation de la bande dessinée d'importance reconnue, et le Festival BD-Fil, qui contribuent à profiler Lausanne comme « ville suisse de la BD » ;
- le festival biennal « Tir limité » initié autour du livre d'artiste.

8.8.2 *Enjeux et perspectives*

- la préservation du livre et de la bande dessinée comme premier vecteur d'accès à la culture pour les enfants, dès le plus jeune âge (projet national « Né pour lire ») dans le contexte des nouvelles technologies ;
- le renforcement de la Ville comme lieu phare pour la bande dessinée, sur le plan local et international ;

8.8.3 *Objectifs*

- renforcer les possibilités d'accès du public à la Bibliothèque municipale par une ouverture du samedi ;
- renforcer le soutien financier au festival BD-Fil, manifestation populaire attirant un public multigénérationnel et multiculturel ;
- renforcer les moyens financiers actuels aux publications des auteurs lausannois, par l'augmentation des subventions casuelles pour la littérature et la bande dessinée.

Nouveau projet

- création d'un centre de compétence de la bande dessinée de niveau national, en collaboration avec le festival BD-Fil et d'autres acteurs, dans le quartier de Prélaz. La création de ce centre a pour objectif de développer un nouveau champ d'activités culturel attirant un large public d'amateurs multigénérationnel.

9. Aspects financiers

La réalisation des propositions et objectifs figurant dans les chapitres 7 et 8 du présent rapport-préavis nécessite un renforcement des moyens financiers actuels, ainsi que l'engagement de nouvelles ressources. Le choix d'un échelonnement sur une période de cinq ans a pour but de maintenir des engagements financiers supportables pour le budget communal, tout en proposant une perspective temporelle réaliste pour la concrétisation de ces propositions et objectifs. Le renforcement des soutiens financiers actuels et l'engagement de nouvelles ressources prévus à ce jour pour les années 2009 à 2013 sont indiqués sous la forme d'un tableau de la planification financière, en annexe au présent rapport-préavis.

La Municipalité précise que ce tableau ne fixe pas les augmentations budgétaires annuelles relatives aux :

- quatre musées communaux, rattachés administrativement au service de la culture ;

- quatre grandes institutions (BBL, OCL, Opéra de Lausanne, Théâtre de Vidy-Lausanne), celles-ci nécessitant une planification financière plus souple au vu des différents enjeux évoqués au chapitre 8 du présent rapport-préavis ;
- autres institutions et manifestations soutenues par la Ville n'étant pas mentionnées explicitement dans le présent rapport-préavis.

Ce tableau, ainsi que les augmentations relatives aux musées et institutions ci-dessus, seront inscrits dans les différents budgets annuels soumis à l'approbation de votre Conseil. Parallèlement, pour les réalisations de plus grande importance qui nécessiteraient des investissements, votre Conseil aura également l'occasion de se prononcer par la voie de préavis distincts.

10. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2008/26 de la Municipalité, du 21 mai 2008 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les lignes directrices de la politique culturelle décrites au chapitre 7 du présent rapport-préavis ;
2. d'adopter les propositions et objectifs pour les années 2009 à 2013 présentés aux chapitres 7 et 8 du présent rapport-préavis ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre